



HAL
open science

Des intérimaires à La Poste : le quotidien d'une main d'œuvre temporaire au sein d'une "entreprise publique

Philippe Rosini

► To cite this version:

Philippe Rosini. Des intérimaires à La Poste : le quotidien d'une main d'œuvre temporaire au sein d'une "entreprise publique. De la porosité des secteurs public et privé en méditerranée. Une anthropologie du service public, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, pp. 53-69. (Dir. G. GALLENGA), 2012. halshs-02162474

HAL Id: halshs-02162474

<https://shs.hal.science/halshs-02162474>

Submitted on 21 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version avant publication du chapitre d'ouvrage :

ROSINI Philippe, 2012. « Chapitre 3 : Des intérimaires à La Poste : le quotidien d'une main d'oeuvre temporaire au sein d'une "entreprise publique" », in GALLENGA Ghislaine (dir.), 2012. *De la porosité des secteurs public et privé en méditerranée. Une anthropologie du service public*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, pp. 53-69.

ISBN : 9782853998512

https://presses-universitaires.univ-amu.fr/sites/presses-universitaires.univ-amu.fr/files/p1_23/files//tdm_POROSITESECTEURS.pdf

<https://presses-universitaires.univ-amu.fr/porosite-secteurs-public-prive>

Des intérimaires à La Poste : le quotidien d'une main d'œuvre temporaire au sein d'une « entreprise publique »

Philippe Rosini, 2012

Jusqu'à l'aube des années 90, les PTT (Postes, télégraphes et téléphones) sont une Administration d'Etat et ses salariés relèvent de la fonction publique. Pourtant, au cours de son histoire, La Poste a eu recours à de nombreux travailleurs temporaires relevant de différents régimes d'embauche pour répondre à la nature variable et saisonnière des activités postales (Mahouche, 2007). Auxiliaires, vacataires¹ puis intérimaires² ont permis d'ajuster les effectifs à la charge de travail. Devenue « entreprise publique³ », La Poste continue à faire appel à ces travailleurs contingents dans divers secteurs, du tri à la livraison de courrier et de colis. Ainsi, « La Poste recrute principalement des agents contractuels de droit privé, dits « Acos » (40 % des 300 000 postiers en 2007) » (Bouffartigue, 2009 : 135). Dans ce chapitre, je focaliserai mon propos sur les salariés, embauchés dans diverses structures du groupe « La Poste » sous le statut d'intérimaire⁴. S'intéresser à l'expérience des travailleurs temporaires permettra de questionner certaines mutations de l'organisation du travail au sein d'une entreprise publique qui emploie des salariés aux statuts distincts.

À partir de données ethnographiques, principalement obtenues par une immersion avec occupation d'un poste de travail, nous verrons quelle place occupent les travailleurs temporaires (Rosini, 2009) dans l'entreprise publique. Dans un premier temps, je prêterai attention aux tâches et aux outils qui sont confiés aux intérimaires. Nous verrons en quoi le matériel attribué à ces salariés de passage diffère de celui des permanents. La nature des relations entre intérimaires et titulaires sera également abordée. Puis, je questionnerai l'engagement des intérimaires dans les travaux qu'ils accomplissent en fonction du caractère temporaire de leur activité. Ces divers éléments seront analysés comme autant de facteurs qui contribuent à placer les intérimaires dans une position périphérique. Nous observerons que le régime d'embauche des intérimaires a des effets concrets sur leurs activités et leurs conditions

¹ Introduit en 1977, le statut de vacataire s'applique, pour des jeunes de 18 à 25 ans, à partir de contrats d'une durée de 3 mois, renouvelables 3 fois.

² Dès 1967 et principalement dans les services de transbordement (Mahouche, 2007).

³ Suite à la Loi « Quilès » du 9 juillet 1990.

⁴ Le recours à l'intérim dans les fonctions publiques (d'Etat, territoriale ou hospitalière) est autorisé dans certains cas : pour remplacer ponctuellement un agent absent, en fonction d'un besoin occasionnel ou saisonnier ou lors d'un accroissement temporaire d'activité. L'administration peut décider de recruter un agent non-titulaire pour une période donnée ou faire appel à une entreprise de travail temporaire. L'embauche d'intérimaires s'effectue dans le même cadre juridique qui s'applique aux entreprises privées censé limiter ce recours à des besoins ponctuels afin d'éviter la constitution de deux catégories de travailleurs (permanents/temporaires, stables/précaires). <http://www.fonction-publique.gouv.fr/article1504.html?artsuite=1>

de travail. Enfin, il sera question des relations de distance et de méfiance qu'entretient l'entreprise publique vis-à-vis de cette main d'œuvre temporaire et privée.

L'enquête par immersion

La plupart du temps les intérimaires réalisent des missions de manœuvres ou de manutentionnaires. Derrière ces intitulés flous, les travailleurs temporaires exécutent des contrats très différents, ils effectuent de nombreuses tâches, dans divers lieux et secteurs d'activités. Pour rendre compte de la condition sociale des travailleurs temporaires, l'immersion s'est révélée être un outil privilégié¹. Le terrain, mené dans le Sud-est de la France, s'est étendu sur une période de plusieurs années (de 2003 à 2008) durant laquelle j'ai occupé divers postes de travail en tant qu'intérimaire. Dans ce chapitre, je m'appuierai essentiellement sur des données ethnographiques issues d'une mission d'intérim effectuée dans une agence ColiPoste.

L'immersion sera considérée ici comme une des « *recettes d'observation des faits* », pour reprendre l'expression d'André Leroi-Gourhan (Leroi-Gourhan, 1968 : 1819). En effet, ce dispositif d'investigation me permettra de restituer certaines dimensions pratiques et matérielles² que rencontrent les intérimaires au cours de leurs missions. Les relations entre permanents et temporaires seront également abordées telles qu'elles ont été observées et vécues sur le terrain, à partir de cette position « d'ethnologue-intérimaire ». Néanmoins, il ne s'agit pas de confondre la position du chercheur qui observe une réalité avec celle des individus qui la vivent au quotidien³, mais simplement de préciser quelle a été ma place. Aussi, je ne traiterai pas des limites méthodologiques, épistémologiques et déontologiques de l'immersion⁴.

Si la place qu'occupe l'ethnologue sur son terrain reste un aspect incontournable de l'analyse ethnologique, je centrerai ici mon propos sur celle de l'intérimaire. Pour cela, je m'appuierai également sur plusieurs entretiens réalisés avec des intérimaires ayant effectué des contrats en

¹ Cette recherche s'inscrit dans le cadre de ma thèse de doctorat.

² Yves Delaporte estime que « *cette méthode parmi d'autres* » donne un « poids nouveau » à la présence de l'observateur et lui permet d'intégrer « *dans son corps et son esprit certains éléments culturels du groupe étudié* » (Delaporte, 1993 : 339), notamment pour des actes techniques difficilement exprimables.

³ En effet, l'ethnologue est censé pouvoir quitter son terrain à tout moment. Sur ce point je renvoie aux écrits de Robert Linhart (1978 : 81) ou de Florence Weber (1989 : 25) mais aussi à ceux de Simone Weil (2002 : 217) ou de Jeanne Favret-Saada (1977 : 47).

⁴ A ce sujet, voir, entre autres : Denis Guigo, « Anthropologie et industrie », *Journal des anthropologues*, 43-44, 1991, pp.39-43 ; Yves Delaporte, 1993, op. cit., pp.321-340 ; Nicolas Jounin, *Chantier interdit au public*, Paris, La Découverte, 2008, pp.241-268.

tant que postiers ou en tant que « colipostiers¹ ». Le texte portera la trace de ces divers procédés d'enquête : j'alternerai passages narratifs (issus des carnets de terrain) et témoignages (recueil de paroles en situations, entretiens). Pour commencer, je vais m'appuyer sur une description de ma première journée de travail à ColiPoste.

L'arrivée à ColiPoste

ColiPoste est un « opérateur interne » de La Poste constitué d'agences spécialisées dans la « livraison rapide » de colis de moins de 30 kg : « Colissimo », catalogues, etc. Ce secteur de la livraison est particulièrement sujet aux variations d'activités et s'inscrit dans un marché concurrentiel porté par l'accroissement des ventes en ligne ; comme l'écrit Paul Bouffartigue : « les conditions de travail y sont réputées plus pénibles, le turn-over et l'absentéisme du personnel – plus jeune, plus masculin et moins souvent fonctionnaire - y sont plus élevé » (Bouffartigue, 2009 : 144). Autant d'éléments qui expliquent le recours fréquent aux entreprises de travail temporaire.

L'enquête par immersion s'est déroulée dans une agence ColiPoste des Alpes maritimes (06) qui dépend de la plate forme de tri de Cavaillon (84). Les salariés sont chargés de la réception des colis de plus de 500 gr et des catalogues, ils effectuent divers tris (par villes, puis en fonction des tournées de chacun) avant de procéder à la livraison. Cette agence ColiPoste est située dans une Zone Industrielle. Le hangar ne dépareille pas des usines qui l'entourent. Seuls les véhicules qui encerclent le bâtiment peuvent fournir un indice sur l'activité qui s'y déroule : une quarantaine de camionnette (type « Berlingo » ou « Kangoo ») jaunes et marquées du logo de l'entreprise publique.

Lorsque l'on pénètre dans les locaux, les gilets de La Poste font office de bleus de travail. Seuls quelques employés sont vêtus avec leurs habits personnels, sans signes distinctifs : les intérimaires. Gaël (27 ans) et Xavier (25 ans) trient, à l'écart des employés permanents, des piles de catalogues. Parmi l'effervescence qui règne à cette heure matinale (6h), d'autres intérimaires arrivent. Alex (21 ans) me rejoint, lui aussi est en « civil », chaussures de sécurité aux pieds et feuille d'heure² à la main. Nous devons chercher un interlocuteur à qui nous adresser parmi une cinquantaine d'employés qui s'affairent déjà. Après quelques tentatives infructueuses, un responsable nous demande de patienter un instant en « salle de pause ».

¹ Généralement « jeunes » (entre 20 et trente ans), ces intérimaires réalisent leurs contrats par le biais de l'entreprise de travail temporaire : Adecco.

² Document sur lequel figurent les heures qu'a effectué l'intérimaire pour l'entreprise utilisatrice. Ce relevé d'heures -rempli, signé et tamponné- doit être transmis (chaque semaine ou en fin de mission) à l'agence pour établir la feuille de paie de l'intérimaire.

Quelques employés discutent des problèmes de livraison de la veille en buvant un café. S'en suit une discussion animée avec un chef d'équipe à propos de la livraison de catalogues et des quotas exigés par la direction. Les employés se plaignent de cette tâche et les plus anciens d'entre eux refusent même de l'exécuter. Le responsable leur explique qu'il a fait appel à des intérimaires pour cette raison. Nous sommes présents au moment de cet échange qui semble nous concerner (il s'agit des tâches que nous allons exécuter), pourtant, dans cette pièce exigüe personne ne nous a encore adressé la parole. Seul, un jeune colipostier nous lance un « *bon courage* » avant de retourner dans l'entrepôt pour finir de préparer sa tournée. Puis le responsable nous dit de « *cacher nos affaires dans un coin* » et de le suivre pour nous montrer les tâches que nous allons faire. Ce n'est qu'à ce moment qu'il nous demande nos prénoms et se présente à son tour.

La matérialité du statut

Déplacés

L'arrivée des intérimaires dans une nouvelle affectation est le plus souvent caractérisée par leur méconnaissance des lieux, des personnes et de l'organisation globale du travail. La plupart du temps, cette situation entraîne un sentiment de gêne, caractéristique de celui qui cherche à trouver une place dans un milieu qu'il ne connaît pas encore. Inoccupés alors que les autres ouvriers travaillent, ils doivent attendre qu'on leur fournisse des instructions. Ainsi, dès leur arrivée, les intérimaires se tiennent généralement dans un coin de l'espace de travail : assez visibles pour qu'un responsable les repère tout en évitant d'entraver les déplacements des ouvriers en pleine activité. Au cours des entretiens, la plupart des intérimaires disent avoir l'impression « d'être en trop », désorientés et sans repères, lorsqu'ils entament une mission. La gêne physique, les hésitations vis-à-vis des actions à effectuer, l'incertitude de sa position dans l'espace et dans le temps, sont autant de façons d'éprouver corporellement sa place parmi les autres. Ici, c'est la position d'intérimaire qui produit le sentiment d'être « déplacé » dans l'espace social, c'est-à-dire d'être et de se sentir étranger dans un espace de travail étranger. Ce « malaise » ne s'évanouit pas lorsque les temporaires se mettent à travailler, comme nous pouvons le constater dans cet extrait de terrain :

Ainsi, alors que nous rejoignons (avec Alex) les deux intérimaires qui trient les catalogues à l'écart, un employé nous interpelle : « Holà, il faut pas vous gêner les gars. Vous ne pouvez pas prendre moins de place ? Là, on n'est plus que quelques uns à être à la bourre, mais si vous faites ça [occuper l'espace de cette façon] plus tôt,

vous allez comprendre ! ». Nous nous regroupons alors que la table de tri, longue d'une trentaine de mètres, est quasiment désertée.

Au-delà de leur méconnaissance de l'espace de travail et des habitudes des autres, cette remarque vise à faire comprendre aux intérimaires qu'ils ne doivent pas empiéter sur le domaine des permanents. Ces rappels à l'ordre sont fréquents et marquent l'écart qui sépare les temporaires des embauchés¹. Ainsi, aux travers des espaces réservés ou interdits mais aussi par les postures corporelles et leurs discordances, se révèle un aspect majeur de la condition d'intérimaire : ils ne doivent pas se « confondre » avec les autres employés. D'autant plus que, dans le cas qui nous intéresse, ces mécanismes de différenciation correspondent à un clivage entre salariés du « privé » et du « public ». Cette distance, à la fois contractuelle et symbolique, trouve ses appuis les plus probants lorsqu'elle s'affirme par la distribution des corps dans l'espace de travail².

Les tâches et les outils

Dans cette mission à ColiPoste, les tâches confiées aux intérimaires sont celles que les permanents jugent les plus pénibles. Ailleurs, il s'agit parfois des tournées de livraison comme le souligne Thomas (intérimaire de 24 ans) :

À La Poste, tu peux être certain que les intérimaires seront mis aux pires [tournées]. J'y suis resté un moment en intérim et en CDD, c'était toujours pareil. Quand t'es nouveau, tu te tapes les quartiers pourris, soit parce que ça craint un peu, soit parce que les maisons sont dispersées et que c'est plus long... Bref, déjà que tu découvres le travail, on t'envoie faire les tournées les moins bien, où il faut aller super vite pour finir à l'heure.

À ColiPoste, c'est le tri et la livraison des « catalogues » qui sont délégués aux travailleurs de passage. Les intérimaires s'occuperont exclusivement de cette activité. Dès leur arrivée, ils doivent trier les catalogues par villes. La tâche consiste à vider une « grenouille » [container grillagé muni de roulettes] contenant de nombreux sacs en plastique dur remplis de catalogues. Il s'agit d'ouvrir les sachets, puis de ranger la douzaine de catalogues qu'ils contiennent en les jetant dans d'autres containers placés sous des panneaux indiquant le nom des villes.

Lors de ce premier jour à ColiPoste, les intérimaires étaient chargés d'une vingtaine de ces « grenouilles ». Ce qui représente plusieurs heures de travail à un rythme soutenu. A ce moment, nous ignorons la suite des événements : il se peut que nous restions cantonnés à cette tâche durant toute la durée de notre contrat, ce qui

¹ Les titulaires l'expriment généralement en puisant dans le champ lexical du corps : les intérimaires ne doivent pas « être dans leur pattes », « mettre leur nez au milieu », « s'approcher de/toucher à », ou encore « ne savent pas se tenir », etc. C'est-à-dire un corps localisé, qui doit rester « à sa place ».

² Comme nous pouvons l'observer dans nombre d'entreprises où titulaires et temporaires prennent leur pause dans des lieux distincts ou évitent de se mêler les uns aux autres. Ces situations répétées finissent par normaliser les dichotomies embauché/intérimaire, intérieur/extérieur, supérieur/subordonné, etc.

semble contrarier Alex : « j'espère qu'ils ne vont pas nous faire faire ça toute la journée. Pourtant, à l'agence ils avaient parlé de livraison ». De plus, les outils que l'on nous a confié pour mener à bien cette tâche sont vieux et usés. La relique, sur laquelle on arrive encore à lire « PTT », qui nous sert à ouvrir les sachets est totalement inefficace. La lame de l'objet est à peine perceptible, rouillée et pleine d'encoches¹. Le bec de l'objet ne nous sert que comme crochet pour éviter de se pencher outre mesure dans le container. Nous ouvrons les plastiques à la main et au bout de quelques heures nos doigts, rougis par la tâche, deviennent douloureux². (Notes de terrain).

« L'outil hiérarchise les compétences » pour reprendre l'expression de Noélie Vialles qui remarque, dans son étude sur les abattoirs de l'Adour, que les femmes et les novices effectuent leur apprentissage, par le biais de tâches ingrates (préparer, nettoyer et dépecer les bêtes), à l'aide de couteaux émoussés³. Elle souligne une hiérarchisation des hommes et des bêtes à partir des outils employés tout au long du processus de production de la viande. Ainsi, il est fréquent que les outils les plus efficaces soient accaparés par les permanents pour réaliser leurs travaux. Les intérimaires doivent le plus souvent faire-avec les outils restant, c'est-à-dire des cutters à la lame émoussée, des transpalettes claudiquant sur des roues défectueuses, des pelles trop petites, des balais munis d'un manche amovible qu'il faut régulièrement rafistoler, etc. Josselin (intérimaire de 25 ans) alors en mission comme facteur estime que :

C'est normal d'avoir un matériel moins bien que les anciens. Si tu sais que telle mob' ne marche pas bien, tu ne vas pas la prendre. Le gars qui vient d'arriver, il ne sait pas encore quels sont les engins qui marchent bien. Il prend la première mobyette qu'on lui donne, celle qui est disponible, c'est tout. Du coup, quand t'es intérimaire, t'as plus de chance de te coltiner la mobyette qui rame.

Lorsque les intérimaires découvrent leur travail, ils découvrent également le matériel qu'on leur fourni. Si certains tentent d'anticiper les « mauvaises surprises⁴ » en apportant avec eux des gants, des imperméables ou des chaussures de rechange, ils ne peuvent pas prendre certains outils plus imposants. L'exemple de la mobyette, pris par Josselin, témoigne que les intérimaires devront souvent s'accommoder d'un matériel de moindre qualité⁵. À ColiPoste, les intérimaires étaient principalement dépourvus de caisses pour entreposer les catalogues dans leur fourgonnette. Ils se plaignaient, entre eux, qu'il était très difficile de faire une

¹ Un des anciens responsables me dira en plaisantant qu'elle n'a pas du être changée depuis 1991 (date du changement de statut de La Poste : du service public à l'entreprise publique à vocation industrielle et commerciale).

² A l'autre bout du hangar, je vois les ouvriers du déchargement effectuer la même opération avec des outils qui semblent plus adaptés.

³ Noélie Vialles, *Le sang et la chair*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 1987, p.108. Sur le lien entre outillage technologique et rapports de domination, voir : Paola Tabet, « Les mains, les outils, les armes », *L'Homme*, Vol.19, n°3, 1979, pp.5-61.

⁴ Expression fréquemment usitée lorsque l'on aborde la question. Voir, par exemple : Daniel Martinez, *Carnets d'un intérimaire*, Marseille, Agone, 2003, p.22.

⁵ David (31 ans), titulaire dans une usine de profilés aluminium, résume la situation par la formule : « dernier arrivé, dernier servi. »

ournée lorsque les catalogues se mélangeaient à l'arrière de leur véhicule. Dès ma première tournée, je m'aperçu de l'importance d'avoir ces contenants, ainsi que des difficultés pour s'en procurer. Ici encore, les intérimaires, derniers arrivés, devront négocier les outils nécessaires pour réaliser leur travail dans des conditions acceptables.

Travailler avec des outils de moindre qualité induit une plus grande dépense de temps et d'énergie. Ce qui contribue à accentuer distinction entre le savoir-faire des titulaires, bénéficiant d'outils et de gestes plus adéquats¹, et des intérimaires, novices manipulant les instruments soigneusement évités par leurs collègues permanents. La distribution du courrier avec une mobylette défectueuse, sur un parcours contraignant et que l'on connaît peu, explique pour une bonne part le retard des postiers intérimaires, par exemple. De même, qu'il y a plus de chance qu'un intérimaire perde du temps à retrouver les noms des destinataires lorsque ses catalogues se sont entassés de manière aléatoire, au lieu d'être rangés et triés dans des caisses prévues à cet effet².

Les emblèmes

Au-delà de sa fonction, l'objet est porteur des signes relatifs au statut de celui qui l'utilise. Les différences vestimentaires entre travailleurs permanents et temporaires, public et privé, sont également significatives d'un ordre où les « places » sont largement déterminées en fonction des rangs et des statuts de leurs occupants. André Leroi-Gourhan avait déjà souligné qu'aux travers des signes distinctifs vestimentaires s'expriment les classifications qui travaillent une organisation sociale (Leroi-Gourhan, 1964 : 188-190³). Le costume (ici le vêtement de travail) notifie aux autres le statut de celui qui le revêt tout en lui signifiant sa position, son rang dans la hiérarchie. Généralement, les intérimaires sont vêtus de leur habits personnels au cours des diverses missions qu'ils réalisent⁴. Pour Ronan, 25 ans, cet aspect contribue à soutenir le sentiment d'être un « intrus » que partagent nombres d'intérimaires :

¹ Comme le souligne André Leroi-Gourhan : « l'outil n'est réellement que dans le geste qui le rend efficace » (Leroi-Gourhan, 1964 : 35). Voir également : Marie-Noëlle Chamoux, « Les Savoir-faire techniques et leur appropriation : le cas des Nahuas du Mexique », *L'Homme*, Vol.21, n°3, 1981, pp.72-77.

² Ce qui entraîne d'autres difficultés de transport et de nombreux déplacements : les intérimaires auront plus de mal à porter, à main nues, les piles de catalogues dans les différentes entrées d'un même immeuble.

³ Voir également : Roland Barthes, « Histoire et sociologie du vêtement », *Annales. Economie, sociétés, civilisations*, n°3, 1957, pp.430-441 ; Yves Delaporte. « Le signe vestimentaire », *L'Homme*, vol.20, n°3, 1980, pp.109-142.

⁴ Il est pourtant difficile d'établir une règle précise concernant les vêtements et le matériel confiés aux travailleurs temporaires. Chaque entreprise à le choix de fournir certains matériaux aux intérimaires (tenues, outils, etc.) ou d'exiger que ces salariés usent de leurs affaires personnelles. Toutefois, une constante apparaît : les objets que l'employeur fournit aux salariés sont inégalement distribués selon les régimes contractuels, y compris au sein de l'entreprise publique.

On est un peu l'intrus, quoi. Je ne sais pas si on est vraiment intégrés, enfin juste notre statut [silence] ou même les vêtements. Les autres, ils ont la même panoplie et nous on arrive avec nos habits ou le matériel prêté par Adecco ou Manpower. On voit de suite qu'on n'est pas de la boîte, ça fait une distinction en plus.

L'absence d'insignes propres aux entreprises qui les emploient renforce la visibilité de leur statut. Cette différence n'est ni choisie, ni affirmée et marque une dichotomie fondamentale entre ces ouvriers. Ne pas « posséder » l'habit uniformisé que portent les permanents ne laisse aucun doute sur le régime contractuel de celui qui en est dépourvu. Les habits différents des intérimaires manifestent qu'ils ne font pas entièrement partie de l'entreprise qui les emploie. Ces derniers, à l'inverse des titulaires, sont frappés d'anonymat (c'est-à-dire renvoyés à la catégorie générale « d'intérimaire ») précisément parce qu'ils ne portent pas l'habit-uniforme que partagent les autres employés¹. C'est ce qu'exprime Ronan en faisant le lien entre l'« intégration » des intérimaires et la « panoplie » des salariés fixes qui leur fait défaut.

Au travers de ces tenues, la dichotomie entre salariés embauchés et temporaires est claire, visible et matérielle. On peut comprendre l'importance de cette question lorsque ces différences vestimentaires font l'objet de revendications visant à témoigner du traitement de la main d'œuvre temporaire au sein de l'entreprise publique². Un délégué syndical SUD de la plate-forme Coliposte de Moissy-Cramayel (77) décrit :

Déjà, ils [les intérimaires] n'ont pas les mêmes gilets que nous. Nous c'est les rouges, les chefs c'est jaune, normal, et les intérimaires vert. Quand le travail est fini, les intérimaires mettent leur gilet dans un conteneur, ceux de l'équipe suivante les enfilent et ainsi de suite. A la fin ils sentaient mauvais. On s'est battus pour qu'il y ait des gilets propres par équipe. [...] On s'est battus aussi pour tourner sur les postes de travail, et que les plus pourris ne soient pas donnés systématiquement aux intérimaires. C'était la première fois que les intérimaires étaient défendus³.

Les degrés d'appartenance au secteur public sont ici matérialisés par des couleurs et par le soin accordé aux fournitures que l'entreprise publique fournit aux travailleurs. Mais revenons sur l'aspect purement pratique de ces objets qu'ils se voient confiés au cours de leurs missions, car « les vêtements de travail sont aussi des outils », comme le rappelle François Sigaut⁴. Outils les plus proches du corps, les habits du travail sont l'enveloppe qui accompagne et qui protège les salariés dans leurs tâches. Si les travailleurs sont entravés dans

¹ Comme le souligne Christian Bromberger « changer de statut, de lieu ou d'occupation c'est aussi changer de vêtements » (Bromberger, 1979 : 113). Le vêtement est un moyen de reconnaissance sociale dans la mesure où il permet de situer celui qui le porte dans un système de statuts différenciés.

² Sur les revendications des travailleurs de l'assainissement au sujet des tenues de travail, ainsi que sur leurs usages en tant qu'« ajustement, tant à des conditions matérielles qu'à des normes parfois conflictuelles », voir : Agnès Jeanjean, « Côté le déchet. Le vêtement comme mode d'engagement dans le travail », dans Coll., *S'habiller pour travailler*, Lyon, Editions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2011, pp.114-121.

³ <http://vp-partisan.org/article140.html>.

⁴ François Sigaut, « Les outils et le corps », *Communications*, n° 81, 2007, p.26.

leur mouvement par des vêtements inadaptés et inconfortables leur activité en pâti. En ce qui concerne l'activité postale, c'est l'absence d'emblèmes qui pénalise les intérimaires dans leurs tournées¹. Lorsqu'ils se rendent dans les halls d'immeubles, on les soupçonne d'y déposer des prospectus publicitaires. Certains riverains rechignent à ouvrir aux postiers en civil lorsque leurs badges sont défectueux. Voici, un exemple issu de l'enquête de terrain :

Lors de mes tournées à ColiPoste une dame âgée refusa de me laisser rentrer avec elle dans son hall d'immeuble en menaçant d'appeler la police. Je dû lui montrer les noms des habitants inscrits sur les catalogues de vente par correspondance en guise de preuve de mon « honnêteté ». Pourtant, elle m'obligea à les laisser, empilés dans le sas d'entrée de l'immeuble, en récupérant le sien. Un peu plus tard, j'étais réprimandé par un postier : « j'étais sûr que c'était un intérimaire qui a laissé ce bordel. Je sais qu'on vous oblige à livrer vite, qu'il y a des quotas et tout... mais après c'est nous [postiers titulaires] qui nous faisons engueuler par les gens ! » (Notes de terrain).

Comme pour les tenues de travail, l'observation de tout un ensemble d'équipements révèle la place qui est faite aux travailleurs temporaires. Le mot place est ici à prendre au sens propre comme au figuré. Il s'agit évidemment de la place sociale (lié aux normes d'un groupe, d'un métier, d'une société, etc.), mais aussi d'une place de parking, d'un endroit où se changer, se restaurer, etc. Ces infrastructures sont rarement prévues malgré la présence quotidienne de nombreux travailleurs temporaires dans les unités de production. En effet, les intérimaires sont souvent « oubliés » lorsqu'il s'agit des fournitures allouées aux travailleurs. À Coliposte, deux voitures manquaient pour la distribution des catalogues². Les intérimaires durent effectuer leurs livraisons avec des fourgonnettes de location. Livrer des catalogues à des particuliers à bord de voitures banalisées³ posa quelques problèmes. Les intérimaires eurent des altercations avec des commerçants, des riverains, des policiers municipaux et d'autres automobilistes n'imaginant pas qu'il s'agissait d'un service délégué de La Poste. Dépourvus de tenues et de véhicules identifiables, il était difficile pour les deux intérimaires de se garer en double file et d'éviter les réflexions agacées des riverains et des autres conducteurs. L'anonymat que rencontrent fréquemment les intérimaires dans les unités de production se reflète ici dans le domaine public.

¹ Agnès Jeanjean écrit à propos des travailleurs de l'assainissement : « Il apparaît toutefois que lorsque les entreprises sont prestigieuses (protection sociale forte par exemple, notoriété...) en porter le nom apporte un peu de soutien face au public, le prestige de l'employeur venant atténuer la dévalorisation de l'activité » (Jeanjean, 2011 : 118). Ici, ce n'est pas tant l'activité de livraison qui est dévalorisée, que mais le fait de ne pas revêtir l'habit de travail du postier.

² Des responsables se rendirent avec les intérimaires présents dans un magasin de location de voitures. Ils durent louer les véhicules à leur nom pour une période d'un mois, alors que leur mission ne durera que deux semaines.

³ Les livraisons s'effectuent normalement avec les camionnettes jaunes de la poste.

Des parcours peu maîtrisés

Le sous-équipement matériel n'explique pas complètement les obstacles que les travailleurs temporaires rencontrent lors des livraisons. Pour rendre compte des difficultés et des maladroites des intérimaires, il importe également d'interroger les modalités de leur apprentissage. À Coliposte, les intérimaires sont affectés à des tournées, souvent différentes, en fonction de la charge de travail (c'est-à-dire de la quantité de catalogues à distribuer selon les secteurs). Avant de partir sur un parcours qu'ils n'ont jamais effectué, un chef d'équipe fourni aux intérimaires quelques documents (un plan photocopié et une liste indiquant le nom des rues) et un « passe » (pour ouvrir les portes et les boîtes aux lettres des destinataires).

Au cours de cette mission, les intérimaires avec plus d'ancienneté redoutaient d'être envoyés sur certains parcours et m'ont dit leurs difficultés des premiers jours : « je suis dégouté, je retourne sur ma première tournée, c'est que des trucs bizarres, des petites rues, des villas éparpillées... Au début, je ne trouvais même pas les maisons, ou les rues, c'est des « bis », « allée machin », « impasse truc », je repassais 10 fois au même endroit. » (Gaël, 27 ans). Tous mettaient en avant leurs difficultés à connaître ces parcours¹ que « personne ne leur avait montré » (Xavier, 25 ans).

Certains intérimaires-postier ont cependant pu bénéficier d'une courte formation, comme Josselin (25 ans) :

C'est un jeune qui m'a formé... enfin, il m'a montré la tournée en une journée. On était tous les deux avec nos mobylettes, sans casques, et je le suivais. Il m'expliquait des trucs sur l'ordre de la tournée, les boîtes aux lettres galères... Trop de trucs, le lendemain j'avais presque tout oublié. Sauf, un de ses raccourcis. Il fallait prendre un super élan pour monter sur un talus et rejoindre une petite route, ça évitait un sacré détour. Mais quelques jours plus tard, ils m'ont changé d'engin et avec mon poids, j'avais du mal à monter. Je devais prendre encore plus d'élan, en presque deux mois de missions je suis tombé trois fois à cet endroit. Mais c'était cool d'avoir appris avec lui mais trop court. J'ai mis plusieurs semaines avant de finir à peu près à l'heure.

Josselin estime que sa formation a été trop courte et qu'il n'a pas eu le temps d'intégrer les astuces de son collègue permanent. C'est par une expérience pratique prolongée, ponctuée des conseils des plus anciens, que s'acquière le savoir-faire. François Sigaut souligne que : « Transmettre un savoir, c'est placer quelqu'un dans les conditions les meilleures pour qu'il puisse acquérir lui-même ce savoir, à l'aide de ces propres ressources sensorielles et mentales » (Sigaut, 1991 : 42). Ce savoir-faire est constitué d'erreurs, de répétitions et d'innovations, autant d'éléments qui ne sont transmissibles qu'avec le temps. C'est ce temps qui fait défaut aux intérimaires : qu'ils soient renvoyés faute de n'avoir pu atteindre leurs

¹ Ghislaine Gallenga (2011) décrit des mécanismes similaires à propos des chauffeurs de la RTM employés en CDD qui doivent composer avec leurs parcours lorsqu'ils découvrent la ligne de bus qu'ils devront emprunter.

« objectifs » ou qu'ils soient sans cesse confrontés à de nouveaux travaux. Ainsi, plusieurs intérimaires m'ont fait part de leur exaspération lorsqu'ils ont dû changer de tournée. Alors qu'ils commençaient à avoir une certaine maîtrise du parcours, qu'ils arrivaient à organiser le tri et l'ordre de livraison de manière à « gagner du temps », l'affectation à un autre secteur venait dissoudre leurs connaissances et leurs savoir-faire naissants.

Pourtant, ceux qui ont l'opportunité d'effectuer la même tournée durant une période assez longue pourront tirer parti de leur expérience et trouver quelques avantages généralement réservés aux permanents. Comme en témoigne Fouad, 25 ans :

Ma dernière mission c'était à La Poste du Plan, j'ai adoré. Ça me changeait des chantiers ! C'est vrai qu'au début je finissais toujours en retard, vers 16 h. Le trois quart des intérimaires arrêtent à cause de ça. Mais les anciens me disaient « attends un peu, ça ira mieux », et ils avaient raison. Quand je connaissais ma tournée, laisse tomber... je finissais même en avance. Je passais au « Bar des Chênes » en premier. Le patron me l'a demandé parce que normalement c'est le dernier de la tournée. Le postier que je remplaçais il ne voulait rien savoir apparemment ; mais moi j'ai décidé de commencer par lui, comme ça il me payait un café et j'avais les clopes gratuites. Ah, c'était vraiment bien mais le gars en arrêt est revenu et c'était fini.

Fouad a bénéficié d'une certaine stabilité dans sa mission. Après plus de six ans d'intérim, il sait que la chose est rare et garde un bon souvenir de ce contrat. Cet intérimaire a pourtant mis plusieurs semaines avant de maîtriser sa tournée. Ces heures de retards (non-rémunérées) sont le lot commun des intérimaires qui débute dans ce secteur d'activité. Les salariés les plus anciens les rassurent, en certifiant à leurs collègues temporaires qu'ils seront de plus en plus rapides au fil des semaines. Encore faut-il que leur mission dure assez longtemps pour qu'ils arrivent à cette maîtrise et qu'ils gardent le même parcours. Les intérimaires savent que ces conditions n'apparaissent que rarement dans ce régime d'embauche et certains, comme Josselin, préfèrent prendre le risque de mettre volontairement un terme à leur contrat, quitte à changer d'agence d'intérim, afin de retrouver un emploi où les horaires seront respectés. Ce fut également le cas de Ronan (26 ans) qui décida lui aussi de partir après s'être senti floué sur ses horaires : « À force de me changer mes tournées, j'ai compris que je ne finirais jamais à l'heure. Alors je suis parti. » Ici encore c'est la position de travailleur, annexe et contingent, qui passe de tâche en tâche qui empêche l'intérimaire d'achever son travail dans le temps qu'il lui est imparti.

Enfin, la délégation des tâches les plus contraignantes constitue un contretemps supplémentaire dans les tournées. En effet, le travail que les anciens souhaitent éviter, comme la livraison de catalogues ou de prospectus publicitaires, est parfois entièrement réalisé par les intérimaires. De plus, l'encadrement et les permanents peuvent aisément « gonfler » les objectifs et les quotas que doivent atteindre les travailleurs temporaires en profitant de

l'inexpérience de ces derniers. Ici, je m'appuierai encore une fois sur mon expérience en tant qu'intérimaire-ethnologue. À ColiPoste, les intérimaires présents depuis quelques semaines nous dirent que le « quota » était de 120 catalogues par tournée mais qu'il était très difficile d'en livrer plus de 100. Pourtant, dès notre première tournée, notre responsable affirma : « Remplissez bien la Kangoo ! 300 catalogues dans la journée, c'est faisable. S'il vous en reste un peu vous les ramenez. Surtout ne les jetez pas, il y en a un qui me les a brûlés la dernière fois, alors... » Encore une fois, notre ignorance des conditions « normales » de l'activité permet de maintenir une pression sur le rythme de la livraison. Nos collègues temporaires nous ont pourtant signalé cette sur-prescription du travail. Toujours est-il que, livrés à nous-mêmes face à ces impératifs, il nous faudra redoubler d'efforts pour se rapprocher de ce qui est présenté comme « norme ». Aussi, il arrive que certains intérimaires se débarrassent de l'excédant de la livraison lorsqu'ils ne parviennent pas à atteindre ces objectifs irréalisables.

« C'est la faute des intérimaires ! » : Vols, retards, dégradation de matériel et précarisation du travail

Mise à distance

À Coliposte, les intérimaires ont été prévenu à plusieurs reprises de « ne pas jeter, ni brûler les catalogues », qu'ils seraient contrôlés et que cette pratique était passible de sanctions judiciaires. Les mises en gardes de leurs responsables (dont la DRH) ont été fréquentes les premiers jours afin de prévenir ces conduites apparemment répandues chez les travailleurs temporaires. Ici, la question de l'engagement, ou plutôt, du désengagement moral du travailleur vis-à-vis de son activité se pose. En effet, certains intérimaires expriment un mépris ou du moins un désinvestissement vis-à-vis du travail qui leur est confié. Beaucoup estiment qu'il est « normal » de ne pas s'investir outre mesure dans des tâches qui sont considérées par tous comme inintéressantes et réservées aux subalternes. Ces intérimaires effectuent parfois leurs activités d'une manière désinvolte et, plus rarement, dégradent le matériel qu'ils ont à leur charge.

Généralement, les intérimaires expliquent ces conduites au travers des conditions dégradées et de la place minorée qu'ils rencontrent dans leurs missions : « Ils nous prennent pour des cons, ils refusent de nous payer des heures supplémentaires ou des heures de nuit alors je n'ai plus de scrupules » (livreur intérimaire, 28 ans) ou « On m'a dit que ma mission prévue pour un

mois s'arrêtait en fin de semaine, alors je m'en fiche maintenant. Le temps qu'ils s'en aperçoivent, je ne serai plus là » (agent de nettoyage intérimaire, 25 ans). Ces conduites sont le plus souvent liées aux conditions réelles de leur activité. Les intérimaires justifient leur distance vis-à-vis des règles comme une réponse au traitement dont ils sont l'objet au quotidien. Ainsi, Ronan (26 ans) explique qu'il n'a eut « aucun remords » lorsqu'il s'est débarrassé d'une partie de sa livraison :

Je finissais ma tournée avec plusieurs heures de retard, chaque jour. Sans être payé plus. Soit disant, je devais me « faire à ma tournée ». C'est vrai que j'étais un peu plus rapide au fur et à mesure mais toujours avec au moins 1 heure de retard. Après ils m'ont mis sur un autre parcours. Là, c'était encore pire. Je me faisais avoir alors je n'avais pas d'état d'âme à jeter les prospectus de pubs. Pas le courrier, mais les pubs. Le courrier je le remettais dans le tri.

Ronan explique qu'il a commis ces actes parce qu'il s'est senti « lésé » par les autres employés, principalement à cause de son régime d'embauche. L'intérimaire insiste : il n'a pas jeté du courrier mais des publicités. En refusant d'effectuer cette « tâche d'intérimaire », il prend ses distances vis-à-vis de l'institution et du rôle qu'il est censé tenir¹. Paradoxalement, l'intérimaire, figure emblématique de la « privatisation » de La Poste, adopte une posture proche des « anciens » attachés aux valeurs du service public². Néanmoins, les conduites que je viens d'exposer sont plutôt rares et la plupart des intérimaires (même ceux qui de temps à autre s'y sont livré) effectuent consciencieusement leurs contrats. Ainsi, nous pouvons raisonnablement postuler que les intérimaires qui « décident » de bâcler leur activité ne font généralement que réagir à l'absence de prescription encadrée du travail ou à un rythme insoutenable. Les dégradations de matériel, que l'on pourrait qualifier trop hâtivement de « sabotage », ne sont généralement que des réponses, ponctuelles et isolées³, à l'assujettissement qu'éprouvent les intérimaires. Leur statut de travailleur temporaire, tenus à l'écart des employés permanents, explique également le désengagement de certains travailleurs temporaires vis-à-vis de l'entreprise qui les emploie. De plus, la position périphérique des intérimaires est souvent synonyme de « mise à la marge » comme nous allons voir à présent.

¹ Erving Goffman écrit que « S'abstenir de participer à certaines activités prescrites ou y participer d'une manière ou dans une intention qui ne sont pas conformes aux prescriptions, c'est prendre ses distances par rapport au personnage officiel et à l'univers imposé. Prescrire une activité, c'est prescrire un univers ; se dérober à une prescription, ce peut être se soustraire à une identification. » (Goffman, 1968 : 242).

² Marie Cartier souligne ce point à partir d'une observation des épreuves orales du concours de postier. Elle écrit : « En effet, lorsque les jurys font raconter aux candidats leur expérience de travail, ils insistent particulièrement sur les tâches dont ils savent que de nombreux facteurs, et en particulier les "anciens", refusent de les accomplir : la vente de prêts-à-poster, la distribution de publicité, l'acceptation de faire un travail supplémentaire au nom de "l'entraide". » (Cartier, 2001 : 78).

³ D'ailleurs elles n'apparaissent généralement que lors de missions courtes (ou écourtées), après un conflit avec la hiérarchie, suite à des changements d'activités soudains, etc.

Des travailleurs mis à la marge

Comme nous l'avons vu, la marginalité des intérimaires s'observe autant par la répartition des tâches que par la suspicion dont ils font l'objet. Souvent ces deux aspects sont liés, comme le souligne Xavier (25 ans) à propos du travail à ColiPoste :

Ils pensent qu'on n'est pas dignes de confiance. C'est pour ça qu'on ne livre pas de colis. Ils ont peur qu'on fauche des trucs. Alors que les catalogues comme La redoute, Les 3 suisses, L'Homme Moderne, ça vaut rien. Ce qui peut arriver c'est que le gars ne les livre pas, qu'il les jette. Mais c'est pas bien grave. Le client passe un coup de fil et il en a un autre.

Xavier établi un lien direct entre les marchandises que prennent en charge les intérimaires et le doute avec lequel l'institution considère ces salariés de passage. Il est significatif de voir que les responsables tentent régulièrement de « prévenir » ces rapt par des mises en garde systématiques. Les titulaires chargés de l'encadrement accueillent souvent leurs collègues temporaires en leur disant qu'ils seront « tous fouillés à la fin de la journée », par exemple¹. Et lorsqu'un vol survient, les intérimaires sont rapidement mis en cause.

Les usagers des services de colis, tiennent majoritairement le même type de raisonnement. Dans les principaux forums de discussion ou de réclamations sur internet, les intérimaires ne tardent jamais à être invoqués, voire incriminés, afin d'expliquer les vols et les retards de livraison. Il est difficile d'analyser avec rigueur ces discours surtout lorsqu'ils ne sont pas l'objet d'une analyse ciblée et systématique. Néanmoins, il me semble important de ne pas les éluder et de voir sur quels déterminants sociaux s'appuient ces stéréotypes pour médiatiser – d'une manière caricaturale et appauvrie – une certaine réalité. En voici quelques extraits issus de différents sites :

Tous les postiers ne sont pas des voleurs (il y en a quand même), mais il y a aussi de nombreux intérimaires qui sont embauchés *via* des boîtes d'intérim qui ne viennent que pour des contrats de quelques heures (c'est d'ailleurs anormal). Certains à cause de leur précarité n'ont pas trop de scrupules. (auféminin.com)

C'est devenu fréquent [le vol], car la Poste emploie maintenant des intérimaires dans les centres de tri sans même que le casier judiciaire soit vérifié, alors qu'il y a bien une chose de sensible/ le courrier. (answersyahoo.com)

Nous sommes désolés de la façon dont s'est déroulée votre livraison. Nous avons fait suivre l'information auprès du transporteur qui nous a malheureusement confirmé que la personne qui vous a livré était un intérimaire engagé pour les vacances d'été. Il nous a également précisé que cet incident était un incident isolé. « La Boutique Du Net ». (leguide.com)

¹ Ce fût le cas dans plusieurs missions qu'il m'a été donné d'effectuer au cours de ma recherche. Ces observations ont été confirmées au cours des entretiens avec les intérimaires qui ont tous vécu un épisode similaire.

La main d'œuvre à bon marché (intérimaires, jeunes issus des banlieues « défavorisées », etc.) coûte moins cher que des titulaires, ok ? Plus de vols ? Qu'importe, c'est l'occasion rêvée de proposer de nouveaux produits « traçables » à un prix plus élevé que les envois ordinaires ! (01.net.com)

La poste préfère engager de la main d'œuvre flexible, jetable avec dans le lot ET ELLE LE SAIT des voleurs, que de faire un recrutement en bonne et due forme. (Doctissimo.fr)

En ce qui concerne la livraison de courrier et de colis, nous pouvons constater que la « moralité » des intérimaires est souvent mobilisée pour expliquer les divers dysfonctionnements de l'entreprise publique. Les vols sont donc attribués à une catégorie d'individus, saisie globalement. D'autant plus que les travailleurs qui la composent sont extérieurs, anonymes, « pas formés voire peu fiable¹ », temporaires, et ne sont ni assermentés ni agent de service public. Ici encore, le travailleur temporaire est un coupable tout désigné.

Le phénomène n'est pas nouveau : en 1982, Paul Blanquart s'inquiétait déjà de la criminalisation des « loubards intérimaires ». Il précisait à juste titre qu'« il faut bien constater une superposition, une mise en surimpression, entre le fait d'être « vaurien » au point de vue de l'appareil de production et celui de ne rien valoir moralement (au tribunal de l'opinion publique) et juridiquement (au tribunal tout court) » (Blanquart, 1982 : 81). L'analyse, qui a trente ans, garde sa pertinence.

Les représentants de la précarisation du service public

Voleurs de travail ou profiteurs du système, incapables ou fainéants, salariés de « seconde zone » qu'il faut sans cesse surveiller, etc., les représentations négatives à l'égard des intérimaires sont nombreuses. La place qu'ils occupent dans l'organisation du travail, leur savoir-faire partiel, leur méconnaissance des lieux, des gens et surtout leur vulnérabilité contractuelle sont autant d'éléments qui contribuent, non seulement, à renforcer les conduites « suspectes » des travailleurs temporaires mais également à entretenir la méfiance dont ils sont l'objet. De plus, la présence d'intérimaires rappelle pour les plus anciens la perte des relations de confiance dans un groupe de travail partageant une histoire commune, des valeurs de service public, une vision du métier, voire une solidarité collective, qu'érode ce nouveau type de management marqué par la flexibilité et le turn-over². Les précaires matérialisent l'intrusion de logiques, généralement observées dans le secteur « privé », qui sont désormais bien implantées dans l'entreprise publique.

¹ Pour reprendre les termes d'un internaute (forum.quechoisir.org).

² Voir : Michel Pialoux, « Le vieil ouvrier et la nouvelle usine », dans Bourdieu Pierre, *La misère du monde*, 1993, pp.524-525.

Souvent considérés comme des employés de passage, ces travailleurs représentent pour les syndicats et pour de nombreux postiers une remise en cause du statut de fonctionnaire. La direction de La Poste ayant eut recours à ces employés temporaires au moment des grèves¹. Le sociologue Paul Bouffartigue remarque que dans ce secteur, où le syndicalisme conserve une influence conséquente, subsiste « sinon une hostilité, du moins une indifférence à l'endroit des salariés hors statut » (Bouffartigue, 2009). Il souligne que ces travailleurs précaires ne se rapprochent du syndicalisme qu'une fois le CDI obtenu. Malgré leur distance vis-à-vis des syndicats, les travailleurs temporaires sont systématiquement mentionnés dans les revendications des grévistes (au-delà de l'usage illégal d'intérimaires durant les conflits sociaux). Généralement, les intérimaires sont accusés de contribuer à l'intensification de l'activité des employés titulaires, de précariser leur statut et de donner une mauvaise image de leur profession².

Il est fréquent que les travailleurs temporaires soient considérés par les permanents comme « des “acteurs symboliques” fixés en pôles négatifs vis à vis desquels les échanges s'emploient essentiellement à construire de la différence et de la distance » (Althabe, 1998 : 69). Nous pouvons l'observer dans le mouvement de grève de mai 2006 dans le département des Bouches du Rhône (13) étudié par Paul Bouffartigue. Cette grève de 23 jours et suivie à 90 % a été l'initiative d'anciens précaires, suite au licenciement de 2 salariés soupçonnés de vol. Ces nouveaux « colipostier » se sont sentis insultés par cette suspicion et certains n'ont pas tardé à la reporter sur des plus précaires qu'eux : les intérimaires. Le sociologue reprend « l'analyse » des grévistes : « la médiocre qualité du travail des livreurs travaillant en intérim ou en sous-traitance, par ailleurs non assermentés, se retourne également contre eux puisque les réclamations des destinataires s'adressent spontanément aux salariés de la Poste³ ». Ainsi, les régimes d'embauche se révèlent au moment des grèves comme des éléments qui marquent des clivages et des appartenances parmi les salariés de La Poste⁴. Distinctions qui sont, comme nous l'avons vu, manifestes au quotidien.

¹ Ce recours à l'intérim, pourtant interdit par son cadre juridique (Loi du 03/01/72, ordonnance du 02/02/82, Loi du 25/7/85, du 19/7/90, etc.), a été constaté à de nombreuses reprises, comme avec l'emploi d'intérimaires de l'agence « Manpower » à l'automne 1974. Plus récemment, (le 16 février 2006) la direction opérationnelle du colis d'Ile de France a été condamnée pour avoir recruté des intérimaires pour remplacer les salariés grévistes de l'agence ColiPoste d'Alfortville (94).

² Néanmoins, il peut aussi arriver que les grévistes réclament le passage de tous les personnels en CDD et les intérimaires en CDI, comme en novembre 2009 à l'agence ColiPoste de Longvic (21).

³ Ibid. Déjà souligné par l'auteur dans un document d'études de la DARE : *Enquête sur trois secteurs : la poste, sous-traitance pétrochimique et restauration rapide. Le syndicalisme face aux différentes formes de la flexibilité*, n°143, 2008, p.26.

⁴ Situation comparable à la grève de la RTM, motivée par le « double statut », décrite par Ghislaine Gallenga, dans cet ouvrage (Gallenga, 2011).

Boucs émissaires ?

Au-delà de leur régime d'embauche, il importait de prêter attention aux mécanismes qui contribuent à produire la marginalité des intérimaires sur leur lieu de mission. « Se situer « en marge » et y être assigné ne sont ni des positions confondables, ni des statuts identiques », rappelle Daniel Terrolle (1995 : 12). Comme nous l'avons vu, les intérimaires constituent une catégorie de travailleurs situés à la périphérie du reste des employés : dépourvus des insignes de l'entreprise qui les emploie et cantonnés à des travaux d'appoint ou habituellement dévalorisés par les permanents. Ces derniers se désolidarisent fréquemment d'une main d'œuvre temporaire accusée de tous les maux. Aussi, mes interlocuteurs m'ont souvent décrit les rapports entre les permanents et les intérimaires comme pétris de méfiance et de suspicion réciproque. Les temporaires disent se méfier de la tendance des titulaires à leur déléguer les travaux qu'ils dénigrent ou suspectent tel employé d'avoir participé à la fin prématurée de leur contrat. De leur côté, les permanents soupçonnent les intérimaires de rechigner à la tâche et leurs attribuent la plupart des incidents. Tenus pour responsables des retards, des erreurs et des vols, la situation des travailleurs temporaires n'est que rarement considérée. La qualité du travail des intérimaires est sans cesse sujette à caution sans que soient prises en compte les conditions réelles dans lesquelles ils l'exercent : ni les contraintes pratiques, ni l'insécurité et l'incertitude qui découlent de leur régime d'embauche. Entre des salariés qui disposent d'un savoir-faire de métier, voire d'une éthique, lié à des valeurs de service public et des travailleurs de passage, inexpérimentés, pensés comme individualistes, la « cohabitation » est souvent difficile. Paradoxalement, c'est l'inconstance des travailleurs intérimaires qui leur est reprochée alors que la plupart d'entre eux subit les fins de missions soudaines et aspire à la stabilité de l'emploi.

Ce que l'on pourrait ici qualifier de « stigmatisation statutaire », a été évoqué à de nombreuses reprises par les intérimaires : « vu qu'on est intérimaire les gens sont toujours en train de s'interroger sur nous, de chercher la petite bête » (Ronan, 26 ans) ou « de toute façon, dès qu'il y a quelque chose qui ne va pas c'est toujours la faute de l'intérimaire ! C'est trop facile » (Farouk, intérimaire en usine, 28 ans). Lorsqu'ils travaillent dans l'entreprise publique, les intérimaires seront régulièrement présentés comme des « mercenaires » qui représentent l'intrusion du « privé » qui viendrait ébranler les fondations du service public en voie de précarisation. Ce dernier point fait écho à l'analyse de Françoise Zonabend sur les travailleurs du nucléaire qui explique que les intérimaires sont les premiers

soupçonnés lorsqu'un incident survient : « Cette catégorie de travailleurs qui gravitent autour de l'usine sans en faire véritablement partie constitue un groupe « bouc émissaire » idéal. Difficile, dans cette perspective de s'en passer » (Zonabend, 1989 : 119). L'ethnologue perçoit très finement que c'est leur position liminaire qui place les intérimaires dans une telle position. Selon René Girard les victimes émissaires appartiennent à des « catégories pas franchement extérieures, mais marginales » (Girard, 1972 : 375). C'est cette qualité de légère extériorité qui va permettre de polariser les tensions du groupe sur des *êtres sacrificiables* en excluant tout risque de vengeance¹. Par le biais de ce mécanisme social et inconscient, une victime, dont l'innocence ou l'impuissance n'apparaît plus, est désignée comme responsable des maux qui travaillent l'ensemble d'un corps social. Si la fonction sacrificielle vise à rétablir la cohésion d'une communauté en crise, on peut comprendre le rôle que joue cette catégorie de travailleurs dans les profondes mutations qui frappent l'entreprise publique depuis plusieurs années.

Bibliographie

Althabe Gérard, Selim Monique, *Démarches ethnologiques au présent*, L'harmattan, Paris, 1998.

Barthes Roland, « Histoire et sociologie du vêtement », *Annales. Economie, sociétés, civilisations*, n°3, 1957, pp.430-441.

Delaporte Yves, « Le signe vestimentaire », *L'Homme*, vol.20, n°3, 1980, pp.109-142.

Delaporte Yves, « D'un terrain à l'autre. Réflexions sur l'observation participante », dans Delaporte Yves, Pétonnet Colette (dirs), *Ferveurs contemporaines. Textes d'anthropologie urbaine offerts à Jacques Gutwirth*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.321-340.

Blanquart Paul, « De la mobilité à l'insécurité », dans Lion Antoine, Maclouf Pierre (dirs), *L'insécurité sociale : paupérisation et solidarité*, Paris, Les éditions ouvrières, 1982.

Bouffartigue Paul, « Attendre le CDI pour faire grève et se syndiquer ? Précaires et action collective à La Poste », dans Beroud Sophie, Bouffartigue Paul, *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?*, Paris, La Dispute, 2009. [En ligne : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00382000/en/>]

Bromberger Christian, « Technologie et analyse sémantique des objets : pour une sémiotique », *L'Homme*, vol.19, n°1, 1979, pp.105-140.

¹ Je reprends ici les termes de Colette Pétonnet (Pétonnet, 2002 : 377-379). Dans une démarche inspirée par cette perspective, Daniel Terrolle analyse certains dispositifs sociaux, symboliques et économiques qui produisent la liminarité des « Sans Domiciles Fixes » (Terrolle, 1995).

Cartier Marie, « Nouvelles exigences dans les emplois d'exécution des Services publics », *Genèses*, n°42, 2001, p.78.

Chamoux Marie-Noëlle, « Les Savoir-faire techniques et leur appropriation : le cas des Nahuas du Mexique », *L'Homme*, Vol. 21, n° 3, 1981, pp.71-94.

DARE, *Enquête sur trois secteurs : la poste, sous-traitance pétrochimique et restauration rapide. Le syndicalisme face aux différentes formes de la flexibilité*, n°143, 2008.

Favret-Saada Jeanne, *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, Gallimard, 1977.

Gallenga Ghislaine, 2011, *Le Feu aux poudres. Une ethnologie de la « modernisation » du service public*, Paris Éditions du CTHS, coll. Le regard de l'ethnologue, n° 25, 303 p.

Girard René, *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1972.

Goffman Erving, *Asiles*, Paris, Editions de Minuit, 1968.

Guigo Denis, « Anthropologie et industrie », *Journal des anthropologues*, 43-44, 1991, pp.39-43.

Jeanjean Agnès, « Côtayer le déchet. Le vêtement comme mode d'engagement dans le travail », dans COLL., *S'habiller pour travailler*, Lyon, Editions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2011, pp.114-121.

Jounin Nicolas, *Chantier interdit au public*, Paris, La Découverte, 2008.

Leroi-Gourhan, André, *Le geste et la parole II. La mémoire et les rythmes*, Paris, Albin Michel, 1964.

Leroi-Gourhan André, « L'expérience ethnologique », dans POIRIER Jean (dir.), *Ethnologie générale*, Paris, Gallimard, 1968, pp.1816-1825.

Linhart Robert, *L'établi*, Paris, Minuit, 2003 (1978).

Mahouche Bruno, « Gestion de la main d'œuvre et insécurité professionnelle : l'exemple des employés du tri postal (1946-1980) », *Interrogations*, n°4, 2007. [En ligne : <http://www.revue-interrogations.org/article.php?article=85>]

Martinez Daniel, *Carnets d'un intérimaire*. Marseille, Agone, 2003.

Pétonnet Colette, *On est tous dans le brouillard*, Paris, Éditions du CTHS, 2002.

Pialoux Michel, « Le vieil ouvrier et la nouvelle usine », dans Bourdieu Pierre, *La misère du monde*, 1993, pp.524-525.

Rosini Philippe, « La place de l'intérimaire », in Causer Jean-Yves, Durand Jean-Pierre, Gasparini William, *Identités et identifications au travail. Catégories d'analyse, enquêtes et controverses*, Toulouse, Octarès, 2009, pp.311-319.

Sigaut François, « L'apprentissage vu par les ethnologues : un stéréotype ? », dans Chevallier Denis (dir.), 1991. *Savoir faire et pouvoir transmettre*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, pp.33-42.

Sigaut François, « Les outils et le corps », *Communications*, n° 81, 2007.

Tabet Paola, « Les mains, les outils, les armes », *L'Homme*, Vol.19, n°3, 1979, pp.5-61.

Terrolle Daniel, « La liminarité des S.D.F. Rites de ségrégation et procédure sacrificielle », *Le Nouveau Mascaret*, n°36, 1995, pp.9-14.

Vialles Noélie, *Le sang et la chair*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 1987.

Weber Florence, *Le travail à côté, étude d'ethnographie ouvrière*, Paris, EHESS, 1989.

Weil Simone, *La condition ouvrière*, Paris, Gallimard, 2002.

Zonabend Françoise, *La presque île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob, 1989.

Résumé : Des intérimaires à « La Poste » : le quotidien d'une main d'œuvre temporaire au sein d'une « entreprise publique »

Administration d'Etat jusqu'en 1990 (PTT), La Poste a traditionnellement eu recours à une main d'œuvre temporaire (auxiliaires, vacataires, contractuels et dès 1967 : intérimaires) pour répondre à la nature variable et saisonnière de ses activités. Devenue « entreprise publique », La Poste continue à faire appel à des travailleurs contingents afin d'ajuster ses effectifs dans divers secteurs, du tri à la livraison de courrier et de colis. À partir de données issues d'une immersion/occupation d'un poste de travail à ColiPoste et d'entretiens réalisés avec des intérimaires ayant effectué des missions en tant que postiers (courrier et prospectus), il apparaît que les intérimaires constituent une catégorie de travailleurs situés à la périphérie du reste des employés : dépourvus des insignes de l'entreprise qui les emploie et cantonnés à des travaux d'appoint ou habituellement dévalorisés par les permanents. Il est principalement question des effets de l'insécurité technique (savoir faire, apprentissage) mais aussi temporelle (flexibilité, *turn-over*) qu'induit leur régime d'embauche sur le travail au quotidien. S'intéresser à la place qu'occupent les travailleurs temporaires permet de questionner certaines mutations de l'organisation du travail au sein d'une entreprise publique qui emploie des salariés aux statuts distincts.

Mots clefs : Travail intérimaire, La Poste, savoir-faire, bouc émissaire, ColiPoste, entreprise publique

Summary: Temporary workers in "La Poste": the everyday life of a hand of temporary work within a "public enterprise"

Administration of State until 1990 (PTT), La Poste traditionally resorted to a hand of temporary work (auxiliaries, temporary replacements, contract employees and from 1967: temporary workers) to answer the variable and seasonal nature of its activities. Become "public enterprise", La Poste continues to appeal to contingent workers to adjust its staff in diverse sectors, of the sorting in the delivery of mail and parcel. From data stemming from a workstation to ColiPoste and from conversations realized with temporary workers having made the missions as postmen (mail and leaflet), it seems that the temporary workers constitute a category of workers situated in the suburb besides by employees: devoid of badges of the company which uses them and confined in works of supplement or usually depreciated by the permanent employees. It is mainly question of the effects of the technical insecurity (skills, learning) but also temporal insecurity (flexibility, turn over) which leads their regime of hiring on the work in everyday life. Be interested at the place which occupy the temporary workers allows to question certain transformations of the organization of the work within a public enterprise which uses employees on the different statutes.

Keywords: Temporary Work, La Poste, skills, scapegoat, ColiPoste, public firm

Philippe Rosini effectue une thèse de doctorat sur le travail des intérimaires "non-qualifiés" par l'entrée de leurs activités concrètes et de leurs relations avec les employés permanents qu'ils côtoient temporairement. Il questionne la condition de ces travailleurs régulièrement placés dans une position d'insécurité aussi bien technique que temporelle.